



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNE  
du Canada

*Notes pour une allocution de Mme Marie-France Kenny, présidente  
Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada*

*Dans le cadre de la table ronde « 40 ans – Langues officielles, c'est l'affaire de tous! »*

*Conseil fédéral de la Saskatchewan*

*Regina, 18 février 2010*

**SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI**

Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis,

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil fédéral de la Saskatchewan d'avoir organisé cette table ronde et de nous avoir invités à y prendre la parole pour donner, d'un point de vue national, la perspective des communautés francophones et acadiennes sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles. La FCFA a publié en novembre dernier un document intitulé *La mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles – une nouvelle approche, une nouvelle vision*. Ce document dresse un bilan critique de 40 ans de politique sur les langues officielles au Canada et formule des recommandations très précises. Bien que notre document porte sur une perspective nationale, nos recommandations, elles, ont clairement des impacts ici en Saskatchewan.

Et justement, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais souligner l'engagement du Comité des leaders des langues officielles et du Conseil fédéral. Votre volonté d'agir et d'être proactif en matière de dualité linguistique ne fait aucun doute, et nous l'apprécions.

La thématique de cette table ronde, « Langues officielles, c'est l'affaire de tous! », m'interpelle particulièrement parce que ça évoque pour moi trois mots : projet de société. On a trop tendance à penser que la Loi sur les langues officielles, c'est la loi des francophones. Mais c'est une loi qui appartient à toute la société canadienne. Une loi que nous nous sommes donnés il y a 40 ans parce que nous étions convaincus de l'importance d'une égalité réelle de statut et d'usage des langues française et anglaise.

Voilà l'intention première de la Loi sur les langues officielles, une intention qu'au fil des ans, nous avons quelque peu perdu de vue. Or, on le voit, sondage après sondage, une majorité de plus en plus considérable de Canadiens et de Canadiennes voient la dualité linguistique comme une composante fondamentale de notre identité. Pour cette raison, quand nous disons qu'on doit revenir aux objectifs fondamentaux de la Loi, c'est à l'ensemble de la société canadienne que nous en appelons, tant les francophones que les anglophones, tant l'appareil fédéral que les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Qu'on me comprenne bien. On a accompli des progrès importants grâce à la Loi. On lui doit en grande partie les écoles, les institutions et les services de langue française qui existent d'un bout à l'autre du Canada et qui ont permis à nos communautés de vivre dans leur langue. Et je ne voudrais certainement pas passer sous silence le rôle qu'ont joué à ce niveau tous les citoyens de langue française qui se sont plaints au Commissariat ou qui sont allés devant les tribunaux pour faire respecter leurs droits.

D'autre part, il y a des institutions fédérales qui prennent effectivement très au sérieux leurs obligations sous la Loi sur les langues officielles.

Mais comment se fait-il que dans trois bureaux fédéraux désignés bilingues sur quatre, on ne soit pas en mesure de nous faire savoir qu'on peut être servi en français, par un « Hello, bonjour » ou une affiche pictogramme « English/Français »? Et comment se fait-il que la plupart du temps, la façon dont on respecte les obligations sous la Loi sur les

langues officielles est laissée à la discrétion de la haute direction dans chaque ministère ou agence fédérale?

Dans notre document, nous avons conclu que les quatre dernières décennies ont été marquées par un manque important de volonté politique et administrative d'agir et d'appliquer la Loi dans son intégralité. Laissées dans une large mesure à elles-mêmes, plusieurs institutions fédérales en sont venues à ne pas faire même le strict minimum pour remplir leurs obligations. Et lorsqu'elles veulent les remplir, il arrive souvent que certaines sections ou bureaux régionaux ne soient pas bien outillés pour le faire. Monsieur le commissaire a souligné cette problématique au niveau de la mise en œuvre de la Partie VII il y a déjà quelques années.

Il faut une approche plus cohérente et consistante à la mise en œuvre de la Loi. Une approche bien intégrée, qui reconnaît que tout dans la Loi est inter-relié : l'offre de services en français comme l'appui au développement des communautés, la promotion de l'égalité du français et de l'anglais comme la capacité des fonctionnaires de travailler dans la langue de leur choix dans les bureaux désignés bilingues.

C'est là que nos quatre recommandations entrent en jeu.

Commençons par l'idée de se donner une réglementation pour offrir des services là se trouvent véritablement les francophones. Présentement, la réglementation est tellement complexe qu'il est difficile pour un francophone de savoir où, au juste, il a le droit d'être servi en français. Je vous donne un exemple : vous êtes sur la Transcanadienne et vous vous faites arrêter par la GRC. Dépendant où vous êtes, vous pourrez peut-être avoir droit à un service en français, mais pas 10 kilomètres plus loin. Parce qu'on a décidé que ce serait uniquement les statistiques qui décideraient où on a droit au service, et 10 kilomètres plus loin, le pourcentage de francophones n'est pas suffisant... même s'il y a une école de langue française juste à côté.

Une nouvelle réglementation prendra en compte non plus uniquement des statistiques qui ne reflètent pas nécessairement la réalité, mais aussi le fait que s'il existe une école ou un centre communautaire de langue française dans une région, c'est forcément parce qu'il y a une communauté qui habite là.

Mais aussi, cette réglementation s'appliquerait à toute la Loi, de façon à ce qu'on pense, oui, à l'offre de services dans les deux langues, mais des services qui répondent aux besoins des communautés, qui favorisent leur développement et qui sont élaborés en collaboration avec les francophones.

C'est là, justement, une autre de nos recommandations. Il faut que les francophones participent au développement des politiques, des programmes et des services qui ont un impact sur elles. Il faut que les institutions fédérales soient contraintes de démontrer comment elles ont consulté les communautés et comment elles répondront aux besoins exprimés lors de ces consultations. À cet égard, la prédécesseure de M. Fraser, Dyane Adam, disait avec éloquence : « Il faut que les communautés s'assurent d'être présentes à

toutes les étapes de développement des programmes et des politiques. Ne vous contentez pas de moins! ».

En troisième lieu, parlons un peu de la gouvernance de la Loi sur les langues officielles. Pour assurer une meilleure cohérence, il est essentiel qu'on confie cette gouvernance à une seule institution, qui sera en position d'autorité sur l'ensemble de l'appareil fédéral et est en mesure d'exiger des résultats. Nous avons identifié le Bureau du Conseil privé comme le candidat idéal pour jouer ce rôle.

Oui, le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil du Trésor et le ministère de la Justice sont nommés dans la Loi comme ayant des responsabilités très spécifiques au niveau de la coordination, et ils conserveront un rôle à cet égard. Mais nous recommandons qu'ils le fassent dans le cadre d'un protocole d'entente qui assurerait que tout ce qui se fait en matière de langues officielles se travaille à trois et non séparément.

Assurer une meilleure cohérence dans l'appareil fédéral signifie aussi un changement de culture. Trop souvent, les langues officielles, dans un ministère, sont cantonnées dans un bureau ou une section spécifique. Mais en travaillant de façon isolée, on produit des résultats isolés. Il faut qu'on décloisonne, il faut que le réflexe des langues officielles traverse chaque institution fédérale, du bureau de Regina au bureau du ministre à Ottawa, dans chaque direction et section. Il faut que chaque institution fédérale devienne, dans son entièreté, une championne des langues officielles.

Enfin, notre dernière recommandation a trait au commissaire aux langues officielles. M. Fraser, que je salue, n'est que le dernier dans une liste de six individus brillants, hautement compétents, qui ont occupé cette fonction au cours des quatre dernières décennies et ont tout mis en œuvre pour faire progresser la dualité linguistique au Canada. Mais il reste qu'on les écoute seulement lorsque ça fait notre affaire.

Pourtant, ce que nous voulons, c'est que la *Loi sur les langues officielles* soit prise au sérieux par tous et toutes. C'est pourquoi nous proposons d'explorer la possibilité d'un pouvoir accru qui permettrait au commissaire d'exiger des mesures correctives des institutions fédérales qui ne respectent pas leurs obligations, ainsi qu'un pouvoir de sanction à l'égard de ces institutions pour assurer que les mesures correctives soient effectivement mises en œuvre.

Et on sait combien nous avons souvent besoin de ces mesures correctives. Nous avons tous regardé avec beaucoup de déception, que dis-je, de frustration, la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques à Vancouver vendredi dernier. M. Fraser a vivement déploré le manque de place fait au français, et il n'a pas été le seul. Loin de là.

Et pourtant, il y a des mois que le commissaire, la FCFA et bien d'autres intervenants manifestent très publiquement leur inquiétude par rapport au reflet de la dualité linguistique lors des Jeux olympiques. Et pour cause : plusieurs des mécanismes visant à garantir le plein bilinguisme et le plein reflet de la dualité linguistique aux Jeux se sont mis en place plus ou moins à la dernière heure. Et on le voit, il reste des lacunes.

Cette cérémonie d'ouverture aura tout de même eu le mérite de relancer la discussion sur ce qu'on fait, au Canada, pour promouvoir notre dualité linguistique, l'égalité de nos deux langues officielles et le respect de la Loi sur les langues officielles.

J'espère que nous saurons, comme société, saisir l'occasion qui se présente à nous. J'espère que nous aurons le courage de revenir à l'intention première de la Loi sur les langues officielles et de mettre en place les mesures qui s'imposent. L'enjeu ne se limite pas à un simple service offert par un bureau fédéral. C'est de notre identité comme pays qu'il s'agit.